

Accidents du travail

Mieux prévenir les risques du travail

Prévenir les risques pour atténuer leur gravité a été le thème central du séminaire organisé lundi 26 mai à Casablanca par l'agent général d'Axa assurance : Cap'Assur.

Le Maroc compte chaque année plus de 65.000 cas d'accidents du travail, dont 20% sont classés cas graves, et 80% de cas si ils n'entraînent pas la mort, ils conduisent à l'handicap. Les secteurs les plus touchés par ce risque sont les industriels et les employés du bâtiment et des travaux publics. Depuis la récente tragédie de Lissasfa, l'alerte est levée. Les assurances se mobilisent pour donner plus d'interprétation aux différents risques que peuvent rencontrer leurs clients au moment du travail. C'est dans ce cadre que s'inscrit le séminaire Risk Management ou la gestion du risque, l'objectif étant d'élargir le concept de sensibilisation aux risques des accidents du travail au sein des entreprises.

La directrice de l'agent général Cap'Assur, Nora Belkhayat Dassouli, a mis l'accent lors de cette rencontre sur l'importance que présente la gestion du risque au sein des entreprises. Raison principale de l'organisation de cet événement : attirer l'attention des entrepreneurs sur la nécessité que présente l'assurance dans leurs activités.



• Sécuriser le domaine du travail.

L'objectif central de cette rencontre a été de sensibiliser les chefs d'entreprises aux différentes catégories de risques qu'ils peuvent courir au cours de leur travail. Le Risk management s'articule autour de trois axes, elle présente l'ensemble des risques qui touchent soit à la personne physique, morale, au sein du travail, et en dehors des heures du travail.

L'idée cruciale de ce séminaire est de penser au risque avant qu'il n'arrive. Prévenir les risques pour atténuer leur gravité. Cette évaluation peut se faire à travers une identification du risque, opération qui permet de mesurer la gravité de ce risque, afin de le traiter d'une manière plus adéquate. Les organisateurs ont voulu à travers

cet événement démontrer que la prévention des risques limite les pertes aux entreprises. La gestion du risque passe par la mise en place d'un check liste de tous les risques, c'est-à-dire classer les événements selon leur gravité. Puis les traiter par le moyen de contrôle, la mise en place des moyens de protection et de prévention en introduisant les outils nécessaires de sécurité, en plus d'une formation incluant la sécurité hygiène, et la mise à disposition d'un médecin de travail permanent au sein de l'entreprise. Cette gestion est une méthode qui permettra aux entreprises d'atténuer la gravité des risques en toute sécurité.

• Bachir Hajjaj
bhajjaj@aujourd'hui.ma